

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 28 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. Mme Sandrine DARTEVELLE est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Didier BERTOLETTI qui donne pouvoir à Christian PASCAL et Mme Adriana DOMERGUE à Mme Catherine CUINET.

Le conseil débute à 20h15 par la lecture du compte-rendu de la séance du 30 mai 2017 qui est approuvé par 9 voix pour.

Délibérations :

1 / logement 2 : travaux de plomberie-chauffage : devis supplémentaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise CHENE pour des travaux supplémentaires réalisés dans le logement 2, pour la somme de 1341.50 € HT, soit 1475.65 € TTC. pour : 9/9

2/ logement 3 : devis DPE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 130 € TTC de la société LANTENOIS pour effectuer le Diagnostic Performance Energétique du logement 3..
pour : 9/9

3/ bureau du Syndicat du Marais : devis sécurité et accessibilité

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide à l'élaboration des notices de sécurité et d'accessibilité, d'un montant de 800 € HT, soit 960 € TTC et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec la société SOCOTEC.
pour : 8/8

4/ devis pour nettoyage et peinture

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Bisontine de Peinture pour des travaux de nettoyage et de peinture dans la cage d'escalier et le bureau du Syndicat Mixte du Marais de Saône, pour un montant de 2243.96 € HT.
pour : 9/9

5/ devis pour vérification d'installation électrique

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de l'agence APAVE pour la vérification initiale en application du code du travail de l'installation électrique des locaux du Syndicat mixte du Marais de Saône et de la chaufferie bois, pour la somme de 360 € HT, soit 450 € TTC. Il autorise Madame le Maire à signer le contrat ponctuel correspondant.
pour : 9/9

6/ logements ancien groupe scolaire : loyers conventionnés

Après avoir délibéré, et pour faire appliquer les tarifs des trois logements conventionnés de l'ancien groupe scolaire, le Conseil Municipal décide qu'un nouveau bail sera proposé aux

locataires des appartements 1 et 2 reprenant le nouveau montant du loyer et les charges communes : entretien de la chaudière, des communs et des extérieurs, répartition des frais pour chauffage (pellets) et électricité des communs, charges estimées à 60 € par logement et révisables chaque année. Le montant réglementaire des loyers sera fixé en fonction et dès réception de la convention comme suit :

logement 1 : 436.45 € / logement 2 : 371.11 € / logement 3 : 341.32 €.

pour : 9/9

7/ Monument aux Morts : devis autre prestataire

Le prestataire choisi précédemment faisant défaut, le Conseil Municipal étudie l'offre de la société PREVITALI pour la réfection du Monuments aux Morts. Après avoir délibéré, il accepte le nouveau devis d'un montant de 6700 € TTC.

pour : 9/9

8/ convention Présence Verte

Suite à la présentation de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les termes de la convention pour la mise en place d'un service de téléassistance aux personnes âgées ou handicapées domiciliées à La Vèze qui le souhaitent. La commune s'engage notamment à informer les administrés qui sollicitent ce service, à recueillir toute demande d'adhésion pour transmission à l'association, et à verser 15 € par abonnement traité par elle, 16 € restant à la charge de l'association, soit 31 € offerts représentant les frais d'installation. Le Conseil Municipal décide que cette participation financière sera rétroactive pour les personnes ayant contracté un abonnement à compter du 1er janvier 2017 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec l'association Présence Verte pour une durée de un an avec reconduction tacite.

pour : 9/9

INFORMATIONS

Réunion SIFALP du 8 juin : départ de la directrice qui sera remplacée par Madame PERNET. Les services transports, cantine et périscolaires seront identiques à la rentrée 2017-2018. Un point sur l'avancement des travaux est fait par M. Christophe CAVEROT.

Réunion du 1^{er} juin avec les services de Natura 2000 et l'ONF pour la création d'un ilot de sénescence au « Bois carré », pour une durée de 30 ans.

Réunion SYTTEAU du 15 juin : choix du cabinet d'études. La CAGB prendra la compétence eaux pluviales et assainissement le 1^{er} janvier 2018.

Un compte-rendu sur les travaux concernant la commune est fait par M. Christian PASCAL.

Vu pour être affiché le 29 juin 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
(Sceau de la mairie)

(Signature)